



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
16 juillet 2012
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2012

4 au 10 septembre 2012, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour le Libéria

Assistance proposée : 32,5 millions de dollars, dont 7,5 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 25 millions à financer à l'aide de cofinancements et/ou d'autres ressources, notamment des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2013-2017)

Cycle de l'assistance : Quatrième

Catégorie sur la base de la décision A
2007/42 :

Montant indicatif de l'assistance proposée (en millions de dollars) :



	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres</i>	Total
Santé maternelle et néonatale	1,9	8,0	9,9
Planification familiale	1,1	6,0	7,1
Égalité des sexes et droits liés à la procréation	0,9	5,0	5,9
Santé procréative et sexuelle des jeunes et éducation à la sexualité	1,3	4,0	5,3
Disponibilité et analyse des données	1,2	2,0	3,2
Coordination du programme et assistance	1,1	0,0	1,1
Total	7,5	25,0	32,5

I. Analyse de la situation

1. Le Libéria s'oriente vers le développement durable après 14 ans de conflit. Bien qu'il ait connu une reprise remarquable depuis 2005, le pays demeure fragile et les services sociaux de base y font défaut. Le Libéria, qui affiche un indice de 0,329, se classe au 182^e rang sur 187 pays à l'aune de l'indicateur de développement humain du PNUD.

2. Selon le recensement de la population et des logements de 2008, la population est estimée à 3,5 millions d'habitants. Le taux de croissance annuel s'élève à 2,1 % et la répartition par sexe est égale à 1 homme pour 1 femme. Le taux de fertilité est de 5,8 enfants par femme. Soixante-quatre pour cent de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté.

3. La structure par âge de la population libérienne est jeune. Soixante-trois pour cent des Libériens ont moins de 25 ans. Les jeunes, dont certains sont d'anciens combattants, font face à des défis énormes, notamment en ce qui concerne l'accès limité à l'emploi, à des sources stables de revenu, à l'éducation et à des services et des informations en matière de santé sexuelle et procréative. Le mariage précoce, le travail du sexe et la grossesse chez les adolescentes sont couramment répandus chez les filles. Près de 58 % des adolescentes n'ayant aucune éducation sont mères, comparativement à 17 % de celles ayant une éducation secondaire et supérieure.

4. Le taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés du monde (994 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes). Bien que le nombre d'établissements sanitaires fonctionnels ait augmenté de 55 %, passant de 354 en 2006 à 550 en 2010, ceux qui offrent des soins obstétriques et néonataux d'urgence sont insuffisants. Dans 75 % de ces établissements, une ou deux des fonctions repères caractéristiques de l'établissement idéal de prestation de soins obstétriques d'urgence font défaut.

5. Des ruptures de stocks de médicaments essentiels en matière de santé procréative sont fréquentes et le nombre d'accoucheuses qualifiées est insuffisant. Quarante-six pour cent des accouchements s'effectuent en présence d'accoucheuses qualifiées et 63 % des femmes accouchent à la maison. L'accès à des soins de santé procréative de qualité et abordables reste problématique.

6. Bien qu'il n'existe aucune donnée nationale sur la prévalence de la fistule obstétricale, 875 patientes dont la moyenne d'âge se situe entre 11 et 20 ans ont été

traitées entre 2007 et 2011. Il existe encore de nombreux cas de fistule en attente de traitement.

7. Le taux de prévalence de la contraception est faible, soit 11 %, et les besoins non satisfaits en matière de planification familiale s'élèvent à 36 %. Cela est dû à l'inadéquation des services et des informations en matière de planification familiale, à des ruptures fréquentes dans la fourniture de contraceptifs, à une mauvaise gestion de la chaîne logistique, ainsi qu'aux normes et croyances culturelles.

8. Le taux de prévalence du VIH/sida est estimé à 1,5 %. Toutefois, le taux de prévalence chez les femmes enceintes est plus élevé (4 %). Les adolescentes sont trois fois plus à risque de contracter le VIH que les garçons.

9. L'inégalité entre les sexes est répandue. Elle se manifeste par des niveaux élevés de pauvreté, de chômage et d'analphabétisme chez les jeunes, les femmes et les filles, ainsi que par l'incidence élevée de la violence sexiste. Le viol et la violence familiale comptent pour plus de 70 % de tous les cas signalés de violence sexiste. Bien qu'il n'existe aucune donnée sur la prévalence des mutilations génitales féminines, la persistance de celles-ci et d'autres pratiques traditionnelles néfastes porte atteinte aux droits des femmes et des filles et a des conséquences préjudiciables sur leur santé procréative et sexuelle.

II. Coopération passée et enseignements tirés

10. Le FNUAP fournit une assistance au Libéria depuis 1979. Le déclenchement de la guerre civile en 1989 a perturbé les premier et deuxième programmes de pays. Le FNUAP, dans le cadre du troisième programme de pays pour la période 2008-2012, a apporté un soutien dans les domaines de la santé procréative, de la population et du développement, de l'égalité des sexes et du VIH/sida.

11. La composante santé procréative du programme a renforcé le cadre de décision et la prestation de soins de santé au niveau national en soutenant : a) l'élaboration de la politique et du plan nationaux en matière de santé; b) la révision de la politique en matière de santé procréative; c) la révision et l'évaluation d'une feuille de route de 10 ans pour accélérer la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles et néonatales; d) la modernisation de sept hôpitaux et de 21 centres de santé et cliniques afin d'élargir l'accès aux soins obstétricaux d'urgence.

12. Le programme a également soutenu : a) la programmation intégrée pour la promotion du préservatif dans sept districts; b) la mise en place d'un programme intégré de lutte contre la fistule, y compris la prévention, le traitement, la réadaptation et la réinsertion sociale; c) la promotion de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative et l'inclusion de ces produits sur la liste des médicaments essentiels; d) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour la gestion de la logistique et du programme. Les défis comprennent notamment la nécessité de réduire la mortalité maternelle et néonatale, d'améliorer la prestation des services de santé, de mettre en œuvre les politiques existantes et de répondre aux besoins des jeunes.

13. Dans le domaine de la population et du développement, le FNUAP, en tant qu'organisme chef de file, a apporté son appui au recensement de la population et des logements de 2008 et à l'analyse et à la diffusion des données du recensement. Grâce à ce recensement, des données fiables en matière de planification du

développement ont été rendues disponibles pour la première fois en 24 ans. L'organisme a également fourni un cadre d'échantillonnage actualisé pour effectuer des enquêtes par sondage. Le programme a contribué à la révision de la politique démographique nationale ainsi qu'au renforcement des capacités des statisticiens de niveau intermédiaire de l'Institut des études de la population. Le Libéria a fait des progrès en matière de disponibilité des données, mais il existe encore des lacunes dans les capacités d'utilisation de ces données pour la planification et la formulation des politiques.

14. L'appui du FNUAP a permis au pays d'assurer une prise en compte systématique des sexes dans la formulation de sa politique d'égalité des sexes et de son plan de mise en œuvre. Il a également apporté son soutien au plan d'action de lutte contre la violence sexiste pour 2008-2011 et 2012-2015. La politique nationale d'égalité entre les sexes accorde la priorité à l'élimination de la violence sexiste.

15. Le programme a renforcé l'accès à la justice grâce à la création d'un tribunal spécial (Cour pénale E) et d'un service chargé des poursuites pour traiter les cas de violence sexuelle et sexiste. Le programme a également aidé le Gouvernement à présenter les six premiers rapports combinés sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il reste encore à renforcer les cadres juridiques et généraux pour traiter la violence sexiste, la violence familiale et les pratiques traditionnelles néfastes, y compris les mutilations génitales féminines.

16. Le programme de pays a apporté son soutien à l'initiative « Unis dans l'action » par la formulation et la mise en œuvre de programmes communs du Gouvernement et des Nations Unies sur : a) la violence sexuelle et sexiste; b) l'emploi et l'autonomisation des jeunes; c) les adolescentes; d) le VIH/sida.

17. Les enseignements tirés du troisième programme de pays et de l'évaluation de fin de programme ont mis en relief la nécessité : a) de partenariats stratégiques et d'une délimitation géographique claire des interventions de programme; b) de systèmes de suivi et d'évaluation efficaces; c) d'une autorité gouvernementale de coordination efficace pour accroître la qualité et l'efficacité de l'exécution du programme; d) des programmes communs pour améliorer l'efficacité et les possibilités de la mobilisation des ressources.

III. Programme proposé

18. Le FNUAP et le Gouvernement ont élaboré un projet de programme de pays faisant appel à un processus consultatif participatif associant des organismes des Nations Unies, d'autres partenaires du développement et des organisations de la société civile. Le programme proposé vise à améliorer la vie des populations du Libéria, en particulier des jeunes et des femmes. Ce produit sera obtenu : a) en renforçant la capacité de mettre en place des services et des droits intégrés en matière de santé sexuelle et procréative afin de réduire la mortalité maternelle, les cas de fistule obstétricale, la grossesse chez les adolescentes, les mutilations génitales féminines et la violence sexiste; b) en mettant au point des systèmes permettant d'assurer la disponibilité de données tenant compte de la dynamique de la population et de ses liens d'interdépendance avec les besoins des jeunes.

19. Le programme proposé est harmonisé avec : a) la stratégie de réduction de la pauvreté du Libéria (le Programme de transformation par l'action, 2013-2017); b) les piliers 1, 2 et 3 du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le plan décennal national dans le domaine de la santé, la feuille de route en matière de réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et d'autres politiques et plans sectoriels ont étayé le programme proposé.

20. Le programme répond à cinq résultats du plan stratégique du FNUAP. Il incorpore des activités de plaidoyer et de communication, des partenariats, des mises en réseau et un renforcement des capacités et intègre une approche fondée sur les droits et soucieuse de l'égalité des sexes.

Santé maternelle et néonatale

21. *Produit 1 : Renforcement des capacités des systèmes de santé pour offrir des soins obstétricaux et néonataux d'urgence aux femmes et aux jeunes dans certains établissements sanitaires.* Parmi les stratégies proposées figurent le renforcement des capacités du personnel de santé, l'équipement des établissements de santé et le plaidoyer en faveur d'un programme commun des Nations Unies sur la santé maternelle et néonatale. Ce produit sera obtenu : a) en renforçant le système d'aiguillage dans le domaine de la santé; b) en facilitant les examens et les vérifications de décès maternels; c) en améliorant la coordination et le système d'information de gestion sanitaire; d) en mettant en place un ensemble minimal de services initiaux pour les situations d'urgence et la phase de rétablissement; e) en formant des accoucheuses qualifiées, notamment des sages-femmes.

22. *Produit 2 : Renforcement des capacités nationales pour prévenir et traiter les cas de fistules obstétricales et promouvoir la réinsertion sociale des survivantes.* La sensibilisation et le renforcement des capacités pour prévenir et traiter les cas de fistules obstétricales figurent parmi les stratégies proposées. Ce produit sera obtenu : a) en intégrant le traitement de la fistule dans la prestation des soins de santé; b) en faisant la promotion de la réinsertion sociale et l'autonomisation économique des survivantes; et c) en sensibilisant la collectivité à la prévention des fistules obstétricales.

Planification familiale

23. *Produit 1 : Renforcement des systèmes nationaux pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative.* Les stratégies comprennent un renforcement des capacités axées sur la planification familiale, de même que des services intégrés de santé procréative harmonisés avec les soins de santé maternelle et la prévention du VIH. Elles consisteront notamment à : a) créer des partenariats avec le Ministère de la santé et d'autres intervenants; b) gérer la prestation d'approvisionnements fiables de contraceptifs modernes; c) renforcer la demande en matière de planification familiale par des initiatives de marketing social; d) soutenir la mise en œuvre d'un plan directeur de la filière d'approvisionnement.

Égalité des sexes et droits liés à la procréation

24. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales pour mettre en œuvre des accords internationaux, une législation interne et des politiques en appui à l'égalité des sexes et aux droits liés à la procréation.* Parmi les stratégies figure un soutien aux activités de sensibilisation et de renforcement des partenariats avec des groupes

de la société civile, des législateurs et des ministres féminins. Ce produit sera obtenu : a) en renforçant les capacités d'établissement de rapport de l'État partie; b) en préconisant la promulgation de lois et de politiques d'égalité des sexes; c) en favorisant un dialogue politique avec des personnalités influentes pour formuler des politiques visant à lutter contre les pratiques traditionnelles néfastes et les mutilations génitales féminines.

25. *Produit 2 : Renforcement des capacités nationales pour remédier à la violence sexiste par une approche multisectorielle et la prestation de services de qualité aux victimes, y compris dans un cadre humanitaire.* Aux fins de ce produit, le programme : a) favorisera la participation communautaire et la mise en réseaux; b) encouragera la participation des hommes aux programmes de lutte contre la violence sexiste; c) sensibilisera les médias à la violence sexiste, à la grossesse chez les adolescentes et aux pratiques traditionnelles néfastes. Les interventions contribueront : a) à la création de réseaux; b) à la recherche; c) aux soins holistiques prodigués aux victimes d'actes de violence sexiste; d) au renforcement des capacités des prestataires de services.

Santé sexuelle et procréative des jeunes et éducation sexuelle

26. *Produit 1 : Amélioration des services en matière de santé sexuelle et procréative pour répondre aux besoins des jeunes et des adolescents marginalisés dans certaines zones.* À cette fin, le programme appuiera : a) les activités de sensibilisation et le développement des capacités pour la fourniture de services adaptés aux besoins des jeunes et des adolescents; b) le renforcement de la coordination et des partenariats pour répondre aux besoins des jeunes et des adolescentes.

27. Les interventions appuieront : a) des services adaptés aux jeunes et aux adolescents; b) une éducation à la sexualité et aux compétences pratiques nécessaires à la vie courante à l'intention des jeunes scolarisés et non scolarisés; c) des activités de recherche; d) des initiatives multimédias propres à sensibiliser la collectivité et accroître la participation communautaire aux questions touchant la santé sexuelle et procréative, la prévention du VIH et la planification familiale.

Disponibilité et analyse des données

28. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales pour analyser les données qui serviront à la prise de décisions et à la formulation des politiques sur la dynamique des populations, les jeunes, l'égalité des sexes et la santé sexuelle et procréative.* Le FNUAP apportera son soutien aux capacités nationales pour analyser, diffuser et utiliser les données. Les interventions prévues comprennent : a) un appui à l'évaluation des plans locaux et nationaux pour assurer l'intégration des données ventilées par sexe pour répondre aux besoins des femmes et des jeunes; b) le renforcement des capacités des institutions nationales pour gérer les données, y compris les statistiques ventilées par sexe; c) un appui à la mise en œuvre de la politique démographique nationale et de la politique relative à la jeunesse.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

29. L'exécution nationale continue d'être l'arrangement d'exécution privilégié du FNUAP. En conformité avec la décision de l'équipe de pays des Nations Unies, le

programme préconisera l'approche harmonisée pour les transferts de fonds. En cas d'urgence, le FNUAP peut, en consultation avec le Gouvernement, reprogrammer les activités, en particulier les mesures de sauvetage pour mieux répondre aux problèmes nouveaux.

30. Le FNUAP appuiera la réforme des Nations Unies et l'initiative « Unis dans l'action » en participant à des programmes communs avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies. Le FNUAP mobilisera et exploitera des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre du programme.

31. Le FNUAP et le Gouvernement exécuteront le programme dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats et feront le suivi du programme en l'alignant avec la stratégie pour la réduction de la pauvreté, le PNUAD et les objectifs du Millénaire pour le développement.

32. Le bureau de pays comprend du personnel exerçant des fonctions liées à la gestion et à l'efficacité des activités de développement dont les dépenses sont financées par le budget institutionnel du FNUAP. Le FNUAP allouera des ressources du programme au personnel dispensant des services techniques ou des fonds spécialisés, ainsi que l'appui correspondant, y compris le renforcement du personnel de sécurité. Le FNUAP sollicitera une assistance technique dans des domaines stratégiques du programme auprès du bureau régional et d'experts nationaux et internationaux.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Libéria

Priorités ou objectifs nationaux : a) stratégie pour la réduction de la pauvreté 2; b) pilier 3 : développement humain

Résultat visé par le PNUAD : Accès amélioré à des services de santé et de nutrition équitables, abordables et de qualité pour la population et utilisation accrue de ces services

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de produits, données initiales et cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
Santé maternelle et néonatale <i>Indicateurs de résultats :</i> <ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité maternelle Données initiales : 994 décès maternels pour 100 000 femmes; cible : 666 pour 100 000 <ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité néonatale Données initiales : 71 décès pour 100 000 naissances vivantes; cible : 60/1,000 <ul style="list-style-type: none"> Accouchements pratiqués par du personnel sanitaire qualifié Données initiales : 22 %; cible : 40 %	<i>Produit 1 :</i> Renforcement des capacités pour offrir des soins obstétriques et néonataux d'urgence aux femmes et aux jeunes dans certains établissements sanitaires	<i>Indicateurs de produits :</i> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements de santé bénéficiant d'un soutien pour offrir des services de soins obstétriques et néonataux d'urgence. Données initiales : 26; cible : 41 <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'accoucheuses qualifiées, y compris les sages-femmes, ayant reçu une formation dispensée par le FNUAP Données initiales : 90; cible : 200	Ministère de la santé et de la promotion sociale; institutions de formation de sages-femmes, organismes compétents des Nations Unies	9,9 millions de dollars (1,9 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 8 millions de dollars provenant d'autres ressources)
	<i>Produit 2 :</i> Renforcement des capacités nationales pour prévenir et traiter les cas de fistules obstétricales et promouvoir la réinsertion sociale des survivantes	<i>Indicateurs de produits :</i> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de femmes traitées pour la fistule avec le soutien du FNUAP Nombre de survivantes de la fistule rendues autonomes et réinsérées Données initiales : 875; cible : 1 375	Ministère de la santé et de la promotion sociale, organisations de la société civile	
Planification familiale <i>Indicateurs de résultats :</i> <ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence de la contraception Données initiales : 11 %; cible : 16 % <ul style="list-style-type: none"> Besoins non satisfaits en matière de planification familiale Données initiales : 33 %; cible : 20 %	<i>Produit 1 :</i> Renforcement des systèmes nationaux pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative	<i>Indicateurs de produits :</i> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'établissements bénéficiant d'un soutien qui ont signalé qu'aucune rupture de stock des trois contraceptifs modernes au moins n'était survenue au cours des trois derniers mois Pourcentage de districts et d'unités administratives où la distribution des produits de santé en matière de procréation se fait à l'échelon local Données initiales : 30 %; cible : 45 %	Ministère de la santé et de la promotion sociale; services nationaux de traitement de la toxicomanie, organisations de la société civile, Association libérienne de planification familiale	7,1 millions de dollars (1,1 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 6 millions de dollars provenant d'autres ressources)
		Données initiales : 5 %; cible : 25 % dans quatre districts		

Priorités ou objectifs nationaux : Stratégie pour la réduction de la pauvreté, questions intersectorielles : a) égalité des sexes; b) autonomisation des jeunes; c) VIH/sida; d) droits de l'homme

Résultat visé par le PNUAD : Le Libéria dispose d'un cadre fondé sur la primauté du droit, amélioré et inclusif, qui permet d'assurer l'administration efficace de la justice et de garantir l'égalité d'accès, dans le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de produits, données initiales et cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
Égalité des sexes et droits liés à la procréation <i>Indicateur de résultat :</i> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de cadres fondés sur les droits et tenant compte des sexospécificités (politiques et lois élaborées et mises en œuvre) Données initiales : loi sur le viol, politique nationale d'égalité entre les sexes; cible : projet de loi sur l'équité entre les sexes et loi sur la violence familiale; politique relative aux mutilations génitales féminines	<i>Produit 1 :</i> Renforcement des capacités nationales pour mettre en œuvre des accords internationaux, une législation interne et des politiques en appui à l'égalité des sexes et aux droits liés à la procréation	<i>Indicateurs de produits :</i> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions bénéficiant d'un soutien pour l'établissement de rapports et la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes Données initiales : 1; cible : 5	Ministères de la promotion féminine, de la santé et de la promotion sociale et de la justice; Chambre des représentants, Sénat, entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), organisations de la société civile Section de la protection des femmes et des enfants, ministères de la promotion féminine et du développement, de la justice, de la santé et de la promotion sociale, ONU-Femmes, organisations de la société civile	5,9 millions de dollars (0,9 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 5 millions de dollars provenant d'autres ressources)
	<i>Produit 2 :</i> Renforcement des capacités nationales pour remédier à la violence sexiste par une approche multisectorielle et la prestation de services de qualité aux victimes, y compris dans un cadre humanitaire	<i>Indicateurs de produits :</i> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes ayant reçu une formation à la gestion et à la prévention de la violence sexiste Nombre de victimes d'actes de violence sexiste ayant accès à des services de soutien dans des « refuges sûrs » Nombre d'organisations et de réseaux communautaires soutenus par le FNUAP militant contre les mutilations génitales féminines et la violence sexiste Données initiales : 66; cible : 200		
Santé sexuelle et procréative des jeunes et éducation sexuelle <i>Indicateur de résultat :</i> <ul style="list-style-type: none"> Taux de natalité chez les adolescentes Données initiales : 68 %; cible : 50 %	<i>Produit 1 :</i> Amélioration des services en matière de santé sexuelle et procréative pour répondre aux besoins des jeunes et des adolescents marginalisés dans certaines zones	<i>Indicateurs de produits :</i> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions et de groupes bénéficiant d'un soutien pour fournir des services essentiels en matière de sexualité et de procréation aux jeunes Données initiales : 6; cible : 10	Ministères de l'éducation, de la santé et de la promotion sociale et de la jeunesse et des sports, services internationaux de population, Association libérienne de planification familiale	5,3 millions de dollars (1,3 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 4 millions de dollars provenant d'autres ressources)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'écoles primaires et secondaires offrant un programme d'éducation à la sexualité Données initiales : 2 000; cible : 3 500		

Priorités ou objectifs nationaux : a) stratégie pour la réduction de la pauvreté 2, pilier 2 : transformation économique et questions intersectorielles; b) autonomisation des jeunes; c) VIH/sida

Résultats visés par le PNUAD : a) transformation économique; b) amélioration de la disponibilité des données et des statistiques pertinentes en appui à l'élaboration et à l'évaluation de politiques reposant sur des données probantes en vue de développer un environnement macroéconomique stable et inclusif

<i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, données initiales et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<p>Disponibilité et analyse des données</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enquêtes qui permettent l'estimation des indicateurs de l'objectif 5 b) des objectifs du Millénaire pour le développement <p>Données initiales : 2; cible : 4</p>	<p><i>Produit 1 :</i> Renforcement des capacités nationales pour analyser les données qui serviront à la prise de décisions et à la formulation des politiques sur la dynamique des populations, les jeunes, l'égalité des sexes et la santé sexuelle et procréative</p>	<p><i>Indicateurs de produits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Des outils pour l'intégration des questions de population et développement, santé procréative et égalité des sexes dans des cadres de développement sont disponibles <p>Données initiales : 0; cible : 6</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions bénéficiant d'un soutien pour produire, gérer et analyser les données, y compris les statistiques relatives à l'égalité des sexes <p>Données initiales : 2; cible : 3</p>	<p>Ministères de la promotion féminine, de la santé, de la planification et des affaires économiques et de la jeunesse et des sports;</p> <p>Institut libérien de la statistique et des services de géoinformation; université du Libéria</p>	<p>3,2 millions de dollars (1,2 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 2 millions de dollars provenant d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Total au titre de la coordination du programme et de l'assistance : 1,1 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires</p>